PROGRAMME ONU-REDD

Formulaire de soumission pour le Programme national de Colombie

PROGRAMME ONU-REDD
10ième RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION

25-28 juin 2013
Lombok, Indonésie

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document ne sera pas imprimé afin de réduire au minimum l'incidence des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. Les documents de la réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net ou www.un-redd.org.

Programme national (PN)
Formulaire de demande de crédits au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

1. Soumission au Conseil d'orientation

Réunion du Conseil d'orientation ☒ N° 10	Réunion intersession ☐
Date de la réunion : 26-27 juin 2012	Date de la décision intersession :

2. Résumé du Programme national

Détails du Programme national

Pays	Colombie
Intitulé du Programme[1]	Programme national ONU-REDD de Colombie
Partenaire(s) d'exécution [2]	Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Détails des représentants des organismes participants des Nations Unies

Coordonnateur résident des Nations Unies *Nom :* Fabrizio Hochschild *Titre :* Coordonnateur résident et humanitaire des Nations Unies	Coordonnées : *Téléphone :* +57 1 4889000 Poste : 215 *Email :* fabrizio.hocschild@undp.org
PNUD *Nom :* Silvia Rucks *Titre* : Directeur national	Coordonnées : *Téléphone:* +571 488-9000 *Email :* silvia.rucks@undp.org
FAO : *Nom :* Rafael Zavala *Titre* : Représentant de pays	Coordonnées : *Téléphone:* +94112504672 *Email :* FAO-LK@fao.org
PNUE : *Nom* : Margarita Astrálaga Titre : Directrice régionale, Bureau régional pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes	Coordonnées : *Téléphone:* +507 301-3135 *Email :* Margarita.Astralaga@unep.org

Type de Programme national

PN complet:	PN initial
☒ Nouveau PN complet	☐ Nouveau PN initial
☐ Suite d'un PN Initial	☐ Suite d'un financement antérieur
☐ Autre (expliquer)	☐ Autre (expliquer)

[1] *Le terme "programme" désigne les projets, programmes, et programmes conjoints.*
[2] *Se rapporte aux homologues nationaux. Indiquer d'abord l'organisme chef de file.*

3. Résumé exécutif

La Colombie possède une couverture forestière de 58 635 000 hectares à forte biodiversité, dont 54 % environ sont situés dans des territoires appartenant aux groupes autochtones (45,4 %), aux communautés afro-colombiennes (7,3 %) et aux communautés paysannes (1,9 %). Entre 1990 et 2010, le pays a perdu 6,2 millions d'hectares, soit l'équivalent d'un taux de déboisement de 310 349 hectares par an, suite principalement au prolongement des frontières agricoles, à l'exploitation minière illégale et aux cultures illicites.

Soucieux d'adopter des mesures visant à atténuer les effets du changement climatique, le gouvernement de Colombie, dans son Plan de développement national de 2010 à 2014, a proposé de mettre en place une stratégie nationale à l'appui de la REDD+ qui serait un autre moyen de gérer la forêt et qui comprendrait un certain nombre de mesures portant sur l'atténuation du changement climatique.

Avec le soutien d'une multitude d'institutions, dont des organisations de la société civile, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Programme ONU-REDD et d'autres donateurs, le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), a élaboré le document de préparation à la REDD+ (R-PP). Auparavant, en octobre 2011, la Colombie avait officiellement présenté son R-PP (version 5) au Comité des participants du FCPF, qui en a approuvé la demande d'allocation de fonds. Depuis lors, le R-PP a été révisé et actualisé d'après le modèle R-PP harmonisé du FCPF de préparation à la REDD, devenant la version 7.0. Ledit document a été soumis aux commentaires du public entre le 19 avril et le 8 mai sur le portail REDD du ministère. Cette version a été présentée et examinée dans le cadre d'un atelier national qui s'est tenu les 9 et 10 mai 2013, et auquel a participé un grand nombre d'institutions gouvernementales, nationales et régionales, et des organisations de la société civile de secteurs variés, des représentants des populations autochtones et des communautés paysannes, des communautés afro-colombiennes, du secteur privé et des ONG. Les commentaires exprimés au cours de cet atelier sont inscrits dans la version 7.1 du R-PP, qui a été remis au secrétariat avec les autres documents à soumettre à l'étude du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD.

L'appui sollicité auprès d'ONU-REDD contribuera à la mise en œuvre du R-PP de la Colombie, mettant à profit les avantages comparatifs des organismes participants des Nations Unies du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE), en ciblant leurs actions sur les composantes suivantes 1) organiser et consulter, 3) développer un niveau d'émissions de référence des forêts, au plan national, et 4) concevoir des systèmes de surveillance des forêts nationaux, et fournir des informations sur les garanties. À présent, on constate que le développement d'un système de surveillance forestière de Colombie a fortement progressé. Cela dit, la formalisation d'une structure institutionnelle en faveur de la REDD+ n'en est pas moins indispensable, tout comme le sont le développement de niveaux de référence et un système d'information sur les garanties, toutes ces initiatives faisant partie des conditions de la CCNUCC pour pouvoir participer au mécanisme futur de la REDD+.

Il a été tenu compte, lors de la formulation du Programme national ONU-REDD – dans le cadre d'une mission initiale d'ONU-REDD en janvier 2013 – des attentes et des préoccupations exprimées par le gouvernement de Colombie ainsi que par les ONG, les organisations paysannes et les communautés afro-colombiennes. De surcroît, des rencontres préliminaires ont été organisées pour présenter le R-PP et le Programme national ONU-REDD aux organisations autochtones les plus influentes, notamment l'Organisation autochtone nationale de Colombie (ONIC), l'Organisation des populations autochtones de l'Amazonie colombienne (OPIAC) et l'Association des conseils de la forêt de Matavén (ACATISEMA).

3. Résumé exécutif

Ont fait l'objet de débats les préoccupations de ces organisations, notamment mais sans exclure les objectifs de la REDD+, son champ d'application, les risques, les facteurs sociaux et politiques éventuellement inhérents et associés à la mise en œuvre du Programme, ainsi que les solutions de substitution et les différents mécanismes de participation au Programme. Il est précisé que ces réunions n'avaient pas un caractère de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et qu'il est impératif d'engager un autre dialogue au sujet de la REDD+ avec ces organisations, pour mieux percer la signification de leurs modèles de gestion des forêts et pour tenter de répondre aux questions et aux préoccupations que soulève la REDD+.

Les recommandations applicables à la mise en œuvre d'un Programme national ONU-REDD en Colombie seront inscrites dans le document du projet, en grande partie sur la base des composantes 1, 3 et 4.

Le Programme ONU-REDD en Colombie propose comme objectif de soutenir le MEDD, l'IDEAM, les communautés autochtones et afro-colombiennes, les paysans et autres parties prenantes à la préparation à la REDD+, en améliorant la capacité technique et les mécanismes de participation aux niveaux national et sous-régional. Dans les paragraphes qui suivent sont explicités les principaux résultats auxquels devrait aboutir, composant par composant, le développement du Programme ONU-REDD en Colombie :

Composante 1 du R-PP. Du fait que cette composante vise le résultat le plus recherché du Programme ONU-REDD – on s'attend à ce que les parties prenantes pertinentes soient dûment documentées et formées pour participer aux prises de décision concernant la REDD+. C'est pour cette raison que le Programme s'emploiera à : i) soutenir le ministère de l'Environnement et du Développement durable dans l'instauration et le déroulement d'une table ronde REDD+ ; procéder à une évaluation participative des accomplissements et difficultés interinstitutionnels et communautaires auxquels fait face la REDD+ dans les territoires des populations autochtones ; et iii) s'assurer que les parties prenantes clés représentant les organisations et communautés autochtones, afro-colombiennes et agricoles – ainsi que les autorités chargées des questions de l'environnement – sont formées et en mesure d'engager un dialogue sur le changement climatique et les forêts. À noter que les résultats partiels et intermédiaires des composantes 3 et 4 constitueront des contributions essentielles aussi bien pour la table ronde nationale que pour la formation d'acteurs régionaux et nationaux, tout en fournissant au même titre des informations pour l'évaluation des accomplissements et difficultés des mécanismes de la REDD+. Le PNUD et le MEDD, de concert avec la FAO et le PNUE, se chargeront de la réalisation de cette composante.

L'action du Programme ONU-REDD en Colombie ne s'étendra pas à la **composante 2** de la « préparation de la stratégie » du R-PP, dans lequel sont définies les options pouvant aider à limiter l'impact des facteurs de déboisement, en se fondant sur des éléments tels que : les structures de gouvernance, la gestion de l'environnement, la gestion durable des écosystèmes, les mesures incitatives économiques et financières, l'encouragement à l'application de pratiques durables en matière de gestion sectorielle, la valorisation du système des zones protégées au plan national, la promotion de l'action en faveur de la conservation et de la gestion durable dans le contexte d'utilisation d'activités de substitution pour lutter contre les cultures illicites et le renforcement des capacités dans le pays. D'autres donateurs se chargeront de cette composante.

3. Résumé exécutif

Composante 3. Si l'on tient compte des avancées de la Colombie dans ce domaine, spécialement grâce à l'IDEAM, l'objectif du résultat est de procurer au pays des capacités techniques permettant de suivre l'évolution du carbone forestier et de définir des critères de référence au niveau infranational. Les deux activités suivantes permettront de réaliser ces objectifs : i) l'élargissement des connaissances et des compétences techniques en matière de notification des GES (gaz à effet de serre), par les acteurs aussi bien nationaux que régionaux ; et ii) la création de niveaux de référence infranationaux. L'IDEAM (Institut d'hydrologie et des études environnementales) et la FAO se chargeront de la réalisation de cette composante.

Composante 4. Le résultat attendu dans ce cas est de pouvoir disposer d'un système de surveillance des forêts renforcé, en ayant recours à des processus décentralisés et participatifs conformes aux besoins de la REDD+. Les principaux produits résultant de ces mesures sont : i) la planification de l'exécution du suivi des forêts nationales ; ii) la définition des rôles et mécanismes de coordination (juridiques, techniques et politiques) dans le contexte du système MRV (mesures, notification et vérification) ; iii) le suivi de la dégradation des forêts du sous-système ; et iv) la cartographie du système d'information sur les multiples avantages qu'apportent les garanties et l'identification des domaines prioritaires porteurs d'avantages sociaux environnementaux et sociaux basés sur le carbone et identifiés pour la REDD+. La FAO et l'IDEAM se chargeront, en étroite collaboration avec le PNUD, de tous les produits liés au système de surveillance des forêts, et le PNUE et le MEDD en coordination avec la FAO et le PNUD se chargeront des produits associés aux systèmes des avantages multiples et garanties.

Il est prévu de créer un comité directeur qui aura pour tâche d'orienter la mise en œuvre sur le plan politique et de garantir un haut degré de qualité et de transparence financière, ainsi qu'un comité technique qui prendra en main le suivi de l'exécution du Programme. La mise en place d'une unité de coordination fait également partie des projets au niveau opérationnel, en vue d'une action commune des composantes du Programme, pour l'instauration de mécanismes de coordination et pour communiquer avec des partenaires et les participants au Programme. Regroupées, ces actions renforceront les synergies avec les institutions publiques, les organisations de la société civile et autochtones, les communautés afro-colombiennes et les agriculteurs, les ONG, le secteur privé et les parties prenantes clés.

Il est essentiel que le Programme ONU-REDD se déroule dans le cadre d'une coordination totale avec d'autres initiatives de coopération REDD+ et avec le gouvernement colombien. À cette fin, le Bureau des Affaires internationales du MEDD facilitera la coordination entre les diverses entités coopérantes. Dans le cas de la composante 1, le PNUD assurera la liaison avec le Programme REDD GIZ et le FCPF. Quand aux composantes 3 et 4a, ce sera la FAO qui coordonnera les activités avec le programme de coopération de Winrock et de Climate Focus « Piloting Nested REDD+ » que finance le ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), selon les directives de l'Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales (IDEAM).

3. Résumé exécutif

Une éventuelle collaboration avec le Service des forêts des États-Unis et l'Agence américaine de protection de l'environnement sera également étudiée, et l'on s'attend à ce que la composante portant sur le système de surveillance des forêts sera soutenue par le projet du FEM (Fonds pour l'environnement mondial) « Heart of the Amazon » (Cœur de l'Amazonie), actuellement soumis à l'étude de son secrétariat. Pour ce qui est de la composante 4b, le PNUE instaurera des mécanismes de coordination avec l'ébauche de projet national de garanties, que finance l'agence américaine pour le développement internationale USAID dans le cadre du projet FCMC (« Forest Carbon, Markets and Communitie » - Carbone forestier, marchés et communautés) et qui a été mis en place par le WWF, conformément aux directives du MEDD.

De toute évidence, les 4 millions de dollars américains, demandés au Programme ONU-REDD, constitueront un apport financier inestimable pour la préparation du processus entier dont le coût est estimé s'élever à plus de 25 millions de dollars. Cette contribution sera essentielle si l'on veut soutenir les approches infranationales ancrées dans le pays pour définir des référentiels, des méthodologies, le suivi de la dégradation des forêts, la formation des parties prenantes sur la REDD+, en soutenant l'institutionnalisation du processus du Conseil national et en optimisant le système d'information des garanties applicables à la REDD+, - autant d'éléments majeurs faisant partie du processus de préparation.

4. Budget du Programme national (source de financement ONU-REDD exclusivement)*					
Résultats	**Total national (en dollars)**		**FAO (en dollars)**	**PNUD (en dollars**	**PNUE (en dollars)**
1. Les parties prenantes sont documentées et peuvent participer aux prises de décision concernant la REDD+.	877 718			877 718	
2. Le pays a la capacité technique d'évaluer le carbone forestier, d'en rendre compte et de définir des niveaux de référence sur le plan infranational.	659 286		659 286		
3. Le système de surveillance des forêts est renforcé et développé en tenant compte des besoins de la REDD+.	1 120 000		1 120 000		
4. Les avantages multiples des forêts sont identifiés, cartographiés et un système d'information relatif aux garanties institué.	707 508				707 508
5. Coûts de gestion du projet	373 806			373 806	
Total partiel	3 738 318		1 779 286	1 251 524	707 508
Coûts d'appui indirects	261 682		124 550	87 607	49 525
Total général (en dollars)	4 000 000		1 903 836	1 339 131	757 033

Allocations de fonds intermédiaires

NOTES :

- Les allocations budgétaires doivent être ventilées sur la base des « rubriques budgétaires harmonisées » de l'UNDG et communiquées au secrétariat du Programme ONU-REDD (qui les transmet à l'Agent administratif) avec le document du PNC signé. Voir Annexe 1.

- À la demande et avec l'approbation des trois organismes participants de l'ONU et du gouvernement, les allocations budgétaires par organisme peuvent faire l'objet d'une révision sous réserve que l'allocation budgétaire totale ne soit pas modifiée.

5. Examen du secrétariat		
Critères de soumission		
(a)	Le PNC est-il conforme à la stratégie du Programme ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(b)	Le Coordonnateur résident des Nations Unies a-t-il participé à la présentation du PNC ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(c)	La documentation de la(des) réunion(s) de validation dans le pays est-elle jointe ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(d)	L'homologue du gouvernement national (ou son remplaçant) a-t-il participé à la validation ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(e)	Des représentants de la société civile/des populations autochtones ont-ils participé à la validation conformément au Guide opérationnel de l'ONU-REDD[3] ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(f)	Le PNC est-il conforme au format requis (*y compris la page de présentation, le cadre des résultats, etc.)* ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(g)	Le PNC est-il conforme au règlement intérieur et au Guide opérationnel applicable de l'ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(h)	L'allocation budgétaire requise est-elle fournie (voir section 3 ci-dessus)?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(i)	Les coûts d'appui indirects se situent-ils dans les limites approuvées ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(j)	Le résumé du Programme est-il terminé ? (*pour affichage sur le site Internet)*	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(k)	Le rapport intérimaire est-il joint ? *(pour financement supplémentaire uniquement)*	Oui ☐ Non ☒ Ne sais pas ☐
Si la réponse à l'une quelconque des questions ci-dessus est "non" ou "ne sais pas", ou si d'autres explications sont nécessaires, prière de l'indiquer ici : La Colombie présente sa proposition d'après le modèle R-PP harmonisé du FCPF/d'ONU-REDD (version 6). Un « Document du Programme national » (accord de dons) accompagnant cette proposition contenant des éléments propres au Programme ONU-REDD (par ex. page de présentation, modalités d'exécution) sera prêt avant la signature.		

[3] Dans ce contexte le(s) représentant(s) sera (seront) désigné(s) de l'une des manières suivantes :

i. Représentant(s) auto-désigné(s) remplissant les conditions suivantes :

- Sélection en vertu d'un processus consultatif participatif,
- Ayant une couverture ou des réseaux au niveau national,
- Expérience préalable de collaboration avec le gouvernement et le système des Nations Unies
- Expérience avérée en qualité de représentant, recevant des contributions d'un large éventail d'organisations de la société civile / des populations autochtones, les consultant et leur fournissant des informations en retour.

ii. Représentant(s) ayant participé à une mission de définition du champ d'application et/ou de formulation d'un Programme et membre(s) de l'organe consultatif d'un Programme ONU-REDD établi suite à la mission

iii. Personne(s) reconnue(s) comme représentant(s) légitime(s) d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations des peuples autochtones (par ex. le Comité directeur national du FEM pour les petites subventions ou le Comité de direction du Programme national pour les forêts)

5. Examen du secrétariat	
Questions à examiner	
(l)	Appropriation du PN par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales

Le document révèle une appropriation évidente de la part des organismes gouvernementaux ci-après : le ministère de l'Environnement et du Développement durable qui assumera la fonction de secrétaire technique de la commission sur le Changement climatique et l'organe d'exécution chef de file auprès du Département national de la planification, cette entité englobant le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Mines et de l'Énergie, le ministère des Transports, le ministère des Finances et du Crédit public, le Ministère du Commerce et le ministère de l'Aménagement du territoire, du logement et de la ville.

Parmi les parties prenantes non gouvernementales impliquées dans le processus figurent des représentants des populations autochtones, les communautés afro-colombiennes et paysannes, des ONG, des instances universitaires et des instituts de recherche et des organismes de coopération. D'autre part, il serait bon de noter à quel point il est important de reconnaître, en tant que groupe d'intérêt, l'implication des femmes et des jeunes gens, en raison du rôle qu'ils jouent dans la gestion des ressources naturelles.

Même si les autorités environnementales régionales et locales, et les sociétés du secteur manufacturier, sont considérées être des parties prenantes ayant participé à des processus de consultation anticipés, les réviseurs ont recommandé que les actions participatives tiennent davantage compte du secteur privé, particulièrement celles censées être liées aux facteurs de déforestation.

(m)	Degré de consultation, de participation et d'engagement

Le processus de participation à l'élaboration du R-PP de Colombie a débuté en 2011, se poursuivant tout au long de la préparation des sept différentes versions. Lors de ce processus, le gouvernement a amélioré et élargi la participation des principales parties prenantes, dont des représentants des populations autochtones, des communautés afro-colombiennes, paysannes et des ONG nationales et internationales, que l'on sait avoir contribué à l'élaboration des différentes versions du R-PP.

Pour un dialogue et des informations préalables, se reporter à l'Annexe 1b(3), page 211, qui contient toute une liste de réunions rassemblant des organisations de différents secteurs, dans différentes régions du pays.

Il est prévu d'organiser d'autres consultations et de convoquer des ateliers régionaux pour définir des protocoles de consultation et des directives portant sur l'obtention du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. L'approche régionale, adoptée par la proposition, devrait permettre de bien cerner les différences régionales présentes dans la région. Au sein des plates-formes de parties prenantes proposées (*Mesas de Trabajo REDD+* en espagnol) se trouvent les acteurs gouvernements et non gouvernementaux clés issus d'une multitude de secteurs et de régions, constituant une plate-forme mettant en cohérence visions, politiques et actions, tout en valorisant l'appropriation.

Les réviseurs indépendants ont suggéré de prendre en compte les recommandations exprimées par les communautés afro-colombiennes au sujet du processus (voir la synthèse des examens techniques indépendants ci-après).

5. Examen du secrétariat	
Questions à examiner	
(n)	Efficacité du Programme, cohérence avec les stratégies des pays et autres initiatives pertinentes, et rentabilité

La Colombie a structuré son Programme autour de quatre stratégies ou politiques majeures : une stratégie soutenant un développement à faible consommation de carbone, un plan d'adaptation national au changement climatique, et une stratégie assurant une protection financière en cas de catastrophes naturelles. Toute laisse pensé que ces stratégies, qui s'inscrivent dans le cadre du plan de développement national (2010-2014), y adhéreront.

Comme cela a déjà été souligné dans le R-PP, la proposition de la Colombie sollicite une allocation de fonds d'un montant de 27,5 millions de dollars américains couvrant la période de 2012 à 2014 pour en assurer la mise en œuvre, Giz y ayant participé à 15 % et le FCPF à 14%. Le Programme ONU-REDD prévoit d'allouer 14 % du budget.

Le gouvernement colombien fait preuve d'un engagement financier considérable, contribuant à 8 % du budget, assisté par d'autres donateurs bilatéraux, plusieurs fondations et bénéficiant d'une coopération internationale. La diversité des bailleurs de fonds, répertoriés dans le R-PP de la Colombie, est une autre preuve de l'engagement politique du gouvernement et des donateurs aspirant à la réalisation de la REDD+.

Dans un souci de maintenir la cohérence avec d'autres initiatives pertinentes, au niveau international, le secrétaire recommande que le respect des décisions de la CCNUCC et des lignes directrices en place relatives aux niveaux de référence et du système MRV soit fermement observé lors de l'exécution du R-PP.

(o)	Gestion des risques et chances de succès

S'il est vrai que le R-PP décrit dans le menu le montant budgétaire dont il faudrait disposer pour mener à bien l'intégralité des activités jusqu'en 2015, 25 % du budget restent encore à être financés. On espère que la Colombie pourra avoir recours à un nombre suffisant de sources prêtes à l'aider à mobiliser les fonds qui manquent pour arriver à atteindre la somme totale de 27,5 millions de dollars prévu au budget.

La R-P n'est pas exempte de risques, dont ceux identifiés ci-après :

a. L'émergence d'une opposition ou un manque de soutien social envers le Programme dans des régions clés.

b. Une perte d'élan dans les processus nationaux, suscitant moins d'intérêt chez les parties prenantes.

c. Un contexte sociopolitique complexe, notamment une divergence politique entre les divers antagonistes, ce qui risque de compromettre l'engagement des parties prenantes.

Le fait que la Colombie s'est déjà engagé auprès d'un grand nombre de parties prenantes dans le pays atténue une partie des risques, et le fait que le pays dispos d'un plan de R-PP solide et mûrement réfléchi augmente ses chances de réussir.

Le secrétaire demande que soit incluse une matrice de consignation des risques - intégrant les mesures d'atténuation proposées concernant les risques intérieures et extérieurs – dans le document du Programme national à mettre au point une fois que le R-PP aura été soumis à l'examen du Conseil d'orientation. Il importera également de prêter une attention particulière aux risque que comportent la mise en œuvre et le dépassement des capacités d'absorption du pays - dans le contexte d'une multiplication des fonds alloués à la préparation et en raison des effectifs réduits du MEDD.

5. Examen du secrétariat
Questions à examiner
Autres points : De l'avis du secrétaire, les réviseurs indépendants ont formulé des recommandations décisives qui devraient être intégrées au document R-PP avant de signer le document du Programme national, tout en reconnaissant que certaines d'entre elles concernent la phase d'exécution et que dans ce cas la question des ressources demande à être abordée.

6. Examens techniques indépendants		
(a)	Des examens techniques indépendants ont-ils été entrepris ?	Oui ☒ Non ☐
Si non, pourquoi ?		
Synthèse des examens techniques indépendants		
Le secrétariat a remis le document R-PP (version 7.2) de Colombie aux trois réviseurs techniques indépendants, en mai 2013. Les réviseurs ont exposé les points suivants: • Le R-PP, que présente la Colombie, est un document bien structuré et complet, dont toutes les composantes fournissent à présent suffisamment d'informations pour satisfaire les critères retenus. • Le Programme est le fruit de plus de trois années de préparation, au cours desquelles l'on a pu constater une très nette amélioration du programme proposé et une qualité impressionnante des processus de consultation et des systèmes d'information. • Les dispositions institutionnelles proposées sont fiables et comprennent la participation, à des niveaux différents, d'institutions nationales et régionales que sont venus soutenir des groupes de travail, au nombre desquels pratiquement toutes les parties prenantes participantes. • Les facteurs de déboisement sont fort bien identifiés. Cela dit, il est admis dans le document qu'il faut déployer plus d'efforts pour clairement quantifier l'ampleur de chacun d'entre eux dans chaque région et, qu'en ce qui concerne le modèle à la base de la création des niveaux de référence, il est nécessaire d'obtenir davantage d'informations sur les conditions propices à l'application de mesures incitatives au regard des principaux facteurs. • La création des niveaux de référence et le système MRV (en termes de carbone, d'environnement et du point de vue socio-économique) sont expliqués en détail et dans des termes bien clairs. • La diversité des bailleurs de fonds engagés dans le R-PP en Colombie témoigne de l'engagement politique du gouvernement. Les réviseurs ont formulé les recommandations suivantes **:** • Il pourrait être utile d'inclure également dans le cadre institutionnel les acteurs impliqués dans les principales activités responsables du déboisement, dont les sociétés minières ainsi que les organisations représentant les paysans et les éleveurs de cheptel • Pour garantir la réussite de la phase de mise en œuvre, il faudra pouvoir compter sur un excellent niveau de coordination entre les donateurs – spécialement parmi les trois plus influents - et s'en remettre au leadership du gouvernement. • Compte tenu du caractère technique des composantes 3, 4a et 4b, il faudra s'entendre clairement sur des approches méthodologiques en tenant compte des travaux déjà entrepris par la Colombie. Ces		

6. Examens techniques indépendants
approches devront également être intégrées au processus de consultation et d'information qui aura lieu dans le pays entier, à des niveaux différents et avec la participation d'une grande diversité d'acteurs. • Même s'il est fait mention de la gouvernance et de son importance dans plusieurs sections du document, il faudra inclure une section décrivant en détail quelles seront les dispositions prises pour valoriser cette importance. • C'est maintenant qu'il faut avoir connaissance des mécanismes, du cadre juridique, des règlements régissant la protection des droits des communautés et des territoires collectifs d'initiatives/projets REDD+ antérieurs. C'est pourquoi il est impératif de présenter des solutions bien claires si l'on veut protéger le processus REDD+. Davantage de commentaires sont formulés dans le détail dans les rapports complets des examens indépendants, qui font partie de la documentation destinée aux réunions du Conseil d'orientation. Le secrétariat recommande que les recommandations soient incorporées au R-PP et au DPN joint avant de signer le document et de transférer les fonds alloués, tout en reconnaissant que certains recommandations concernent la mise en œuvre du document R-PP/DPN.

7. Réponse du secrétariat
☐ Présenter des observations et demander que la proposition soit de nouveau soumise lors d'une réunion future du Conseil d'orientation ☐ Présenter des observations à traiter avant de les transmettre à la prochaine réunion du Conseil d'orientation ☐ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement de parties ou de phases spécifiques (notamment la phase de démarrage) du PNC ☒ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement du PNC.
Explication de la réponse : C'est en 2010 que la Colombie a joint le Programme ONU-REDD, ayant à la demande de son ministre présenté un document informel sur les avancées de sa préparation à la REDD et de ses besoins à Berlin, à l'occasion de la septième réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD. La version 5 du document R-PP a été remise au comité des participants du FCPF, qui a approuvé la demande d'allocation de fonds. Depuis février 2013, la Colombie a mis à jour son R-PP, d'après le modèle R-PP harmonisé du FCPF/d'ONU-REDD (modèle R-PP 6, ébauche N°7). L'ébauche N° 7 du R-PP a été soumise à une consultation publique entre le 19 avril et le 3 mai, et a été présentée dans le cadre d'un atelier de validation les 9 et 10 mai. Le document a ensuite été remanié en incorporant les observations formulées. . De l'avis du secrétariat, la soumission présentée par la Colombie est conforme à la stratégie du Programme ONU-REDD, au règlement intérieur et aux directives opérationnelles. La proposition atteste du processus d'appropriation solide de la part du gouvernement et d'un processus de consultation initiale de haut niveau. Il fait également état d'un plan exhaustif en faveur de la préparation à la REDD+ dans le pays. Les réviseurs indépendants ont formulé des recommandations importantes qui devront être incorporées au document avant de le signer et de transférer les fonds alloués. Le secrétariat recommande que le Conseil d'orientation approuve la sollicitation d'allocation de fonds.

8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD
Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD : ☐ Approbation du PNC complet, selon l'allocation budgétaire prévue à la section 4 ☐ Approbation du PNC initial, selon l'allocation budgétaire prévue à la section 4 ☐ Approuvé avec un budget révisé de …… dollars ☐ Approuvé avec des modifications/conditions ☐ Reporté/renvoyé avec des observations pour examen ultérieur
Décision du Conseil d'orientation : **Commentaires :**
Salisu Mohammad Dahiru **Coordonnateur national pour la REDD+, Ministère de l'Environnement, Nigeria** **Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD** **_____** **Signature** **Date :** ***Veerle Vandeweerd*** ***Directrice, Groupe de l'environnement et de l'énergie, Bureau des politiques de développement, PNUD*** **Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD** **_____** **Signature** **Date :**

9. Examen de l'Agent administratif
Mesure prise par l'Agent administratif : Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, Bureau de gestion, PNUD ☐ Le programme est conforme aux dispositions du Protocole d'accord (MoU) du FASM pour le Programme ONU-REDD et aux arrangements administratifs standards avec les donateurs.
Agent administratif : Yannick Glemarec, Coordonnateur exécutif, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs Bureau de Gestion, Programme des Nations Unies pour le Développement – Bureau du FASM …… ……. Signature Date